



Contributions

Congrès FSU



thème 1

éducation, formation culture et recherche

Combatifs pour la réécriture du socle et des programmes

Exit le socle commun de connaissances et de compétences, une nouvelle définition d'un "socle commun de connaissances, de compétences et de culture" devrait voir le jour...

François Hollande l'avait dit pendant sa campagne et répété lors de son discours devant la statue de Jules Ferry, dès son investiture, il entendait maintenir son socle commun synonyme pour nous d'école à deux vitesses.

Tout l'enjeu était donc, dès l'entame de la consultation et tout en poursuivant la contestation de ce concept, d'en changer la définition pour qu'il ne soit plus envisagé en termes de savoir minimum mais comme des incontournables, repérés dans les programmes, que chaque jeune doit s'approprier. Ceux-ci représentant un passage, une étape constituée d'un ensemble de savoirs communs ambitieux permettant l'accès de tous aux différents domaines de la culture et condition de leur réussite. Démocratisation et réussite de tous ont donc été et restent au cœur des actions à entreprendre pour changer radicalement les fondements du socle de la loi Fillon.

Éviter les pièges d'un intitulé polysémique, vecteur de fragmentation entre connaissances, compétences et culture nous semble indispensable.

En effet, force est de constater à l'aune de la mise en œuvre du socle commun de 2006 que la

tendance a été forte, pour certains, de minorer les connaissances aux profits de compétences souvent bien mal définies.

Il ne faudrait pas voir fleurir, ici ou là, des apprentissages centrés sur les connaissances, d'autres encore qui se réclameraient d'une démarche culturelle. Il nous semble important de remettre de la cohérence et d'impulser non pas un modèle successif ou parallèle mais un modèle intégratif partant de savoirs des différents champs culturels (scientifique, mathématique, technologique, littéraire, artistique, sport...)

Il s'agit donc de peser sur ce qui doit fonder ce nouveau socle et donc d'abord sur le corpus idéologique qui va piloter le CNP : l'appropriation d'une culture étendue et diversifiée doit être affirmée comme au cœur d'un projet de formation visant l'émancipation de tous et de chacun.

La culture scolaire doit, à notre sens, être basée sur l'extraction de savoirs issus de la culture de référence et jugés indispensables à la formation des futurs citoyens.

Les connaissances permettant d'appréhender et de reconstruire ce savoir devront être identifiées et à la base des programmes ; les compétences à développer en termes d'usage de ces savoirs dans des situations complexes, relevant d'une approche particulière, d'une mise en activité, de démarches d'apprentissage, ne peuvent s'envisager indépendamment des savoirs et connaissances à enseigner. Elles ne peuvent pas être conçues en dehors du processus

de construction du savoir par l'apprenant.

C'est pour cela qu'une compétence ne peut s'enseigner pour elle-même en dehors des connaissances lui permettant de se déployer.

Loin d'un renoncement à la culture commune que nous portons avec la FSU, il s'agit de peser pour obtenir un mode d'écriture conforme à nos souhaits et sur la base de nos revendications et de notre projet d'École.

C'est donc un double objectif qu'il nous faut poursuivre : continuer à travailler à la définition de cette culture scolaire en dégageant les incontournables disciplinaires et agir pour une méthode renouvelée d'écriture de ce "nouveau socle" et des programmes, plus concertée et démocratique.

Benoît Hubert

Secrétaire National du SNEP

thème 1

éducation, formation culture et recherche

Orientation, formation, emploi : les enjeux

Quelle orientation dessiner en matière de formation, de recherche et d'innovation, de développement économique et d'emploi ?

Suivre les préconisations du rapport Gallois et décentraliser, ou tracer la voie d'un nouveau système productif et social fondé sur l'action publique, le service public et les solidarités collectives ?

"Compétitivité" insuffisante : la faute au coût du travail, à la formation et à l'orientation ?

Il faudrait, nous dit-on, flexibiliser le marché du travail, diminuer le coût salarial, baisser la dépense publique car l'impôt ne doit pas

nuire inutilement au taux de profit. Pour ramener les salaires et les services publics au niveau des pays aux plus faibles coûts ? Il faudrait aussi adapter étroitement les formations aux seuls besoins à court terme tels qu'exprimés par les entreprises sur le plan local.

Erreur manifeste : par nature, nulle entreprise ne peut exprimer son offre d'emploi et ses besoins de qualification à trois ou cinq ans, le temps moyen d'une formation initiale.

C'est une des causes essentielles de l'"introuvable adéquation formation emploi". Suffirait-il alors pour résoudre le problème du chômage d'"orienter" jeunes, chômeurs et salariés vers les formations en adéquation avec les emplois existants, car il y aurait 600 000 emplois non pourvus par an⁽¹⁾ ? Le service public d'orientation deviendrait ainsi le bras armé d'une adéquation formation-emploi enfin trouvée et telle que révue par le MEDEF.

Un vieux rêve au fond : celui d'une main d'œuvre docile, qui accepterait de s'"orienter" vers tous type d'emplois y compris ceux sans qualités - à temps partiel, saisonniers, mal payés, aux conditions de travail d'un autre âge...

Serait-ce une caricature du débat actuel sur le sujet ? hélas non : il suffit de se reporter aux textes et aux déclarations du gouvernement ou des Régions⁽²⁾.

Mieux y réussir avec la décentralisation ?

Car de leur côté, les Régions revendiquent sinon la résolution du problème, du moins du pouvoir : le pilotage du développement économique et de la "chaîne orientation-formation-emploi" est leur objectif.

Au nom de la logique des "blocs de compétence" et de la suppression des doublons, au nom du bon sens et de l'efficacité de la proximité

...



Contributions

Congrès FSU



probablement, le chef de l'Etat leur donnerait volontiers satisfaction, au moins sur l'orientation et la formation. Au risque de faire éclater le service public d'éducation et toute ambition d'élévation des qualifications dans notre pays. Ce serait en cohérence avec les logiques que sous tend l'école du socle puis les 50% au niveau licence dans un processus bac moins 3 - bac plus 3.

La moitié des jeunes iraient au lycée général où la voie technologique aurait disparu, et les autres rejoindraient les dispositifs régionaux : apprentissage, formation continue, lycées professionnels et agricoles.

Ces derniers en effet ne tarderaient pas à être décentralisés, si l'Etat abandonnait aux Régions la carte des formations. Le second degré serait alors totalement éclaté, et les passerelles d'une voie à l'autre rendues impossibles.

On pourrait par contre mixer à l'envi les publics scolaires, apprentis et en formation continue dans les établissements devenus régionaux, ou encore permettre à tous les organismes privés de formation d'utiliser les plateaux techniques des lycées. Nul doute : le patronat est déjà en ordre de marche pour imposer ses solutions, ses formations, la priorité à l'apprentissage dans les 26 Régions.

Construire un autre rapport de forces

Elever les qualifications des jeunes comme de la population active constitue une des réponses essentielles à la réindustrialisation dans le cadre d'un développement économique nouveau, fondé notamment sur la transition énergétique et écologique.

Le problème est que les forces dominantes ont une longueur d'avance sur le salariat : elles ont assez bien saisi le rôle

déterminant de la connaissance, des qualifications et des compétences des salariés dans le système productif, tout en refusant d'en payer le prix.

Ce qu'elles ont assez bien réussi à faire grâce aux méthodes néomanagériales de gestion et à l'individualisation des salaires, mais aussi grâce au dumping salarial (entre pays, ou entre salariés et chômeurs, grâce au volant de chômage existant depuis 30 ans), et en utilisant les diplômés que le système éducatif a su produire⁽³⁾, sans jamais reconnaître ni leurs qualifications, ni les qualifications réelles des postes de travail.

Comment inverser ce rapport de forces ? Par l'action forcement, ce qui ne peut que passer par un rapprochement avec d'autres organisations syndicales et en particulier la confédération CGT, pour travailler ces sujets et construire des alternatives et des ripostes communes.

Parmi ces alternatives, il y a la sécurité sociale professionnelle forcement, et donc de nouveaux droits pour les jeunes et les salariés en matière de formation, d'orientation et de droit du travail. Pour permettre à ces droits de s'exercer, il faut améliorer les services publics existants, celui de l'éducation et de l'emploi, et non les détruire.

Rendre l'action publique plus efficace ne passe ni par la balkanisation, ni par des décisions résultant d'un subtil équilibre entre les différents lobbyings existants.

En France, le concept d'intérêt général n'a jamais correspondu à la somme des intérêts particuliers.

Josiane Dragoni

(1) : Vincent Peillon à Lille, dépêche AFP du 16 novembre.

(2) : Rapport Gallois, Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, déclarations multiples sur la relation formation-emploi, sur le rôle de l'orientation...

(3) : Le système éducatif en effet a réalisé un véritable bond en avant, notamment dans les années 1985-1995 où il a doublé en 10 ans le

nombre de bacheliers. Le nombre et la qualité des emplois n'ont pas suivi, reléguant les non qualifiés à la queue de la file d'attente des chômeurs. Avancer aujourd'hui suppose une double réponse : pour l'école, éradiquer les sorties sans qualifications ; pour le système économique, créer le nombre d'emplois qualifiés et de qualité nécessaire. Ce sera possible quand on aura abandonné les politiques d'austérité.



Recrutement et formation des enseignants : traiter les problèmes de fond !

La "refondation" de la FDE se concrétise à marche forcée (ESPE dès la rentrée 2013).

Pourtant le choix ministériel du concours en fin de M1 ne fait pas consensus et présente des inconvénients sérieux (formation successive, sacrifice de la qualité du master et de son ancrage dans la recherche).

Le lancement précipité d'un concours 2013-2, sans moyen supplémentaire pour préparer des candidats qu'on espère nombreux aux épreuves d'admissibilité de juin 2013, la désorganisation des M1 existants qui en résulte, tout cela occasionne beaucoup de trouble. Pour les candidats, pas de lisibilité faute de plan pluriannuel, et même d'informations basiques - y aura-t-il, oui ou non, un concours 2014 "normal", indépendamment de la "session 2014 anticipée" ?

Les prérecrutements, pourtant repris dans le rapport de la Concertation sur la refondation, préconisés aussi par le rapport sénatorial Gonthier-Maurin, sont certes mis à l'étude au Sénat, mais non créés au budget 2013. Les candidats aux concours 2013 se préparent sans aide : ni

prérecrutement, ni décharge de service, ni bourses (suppression des aides Chatel).

La rémunération des stages "108 h", nécessaires à la validation du M2, est supprimée au budget 2013 pour financer les EAP : au nom d'une aide sociale limitée aux boursiers de L2 issus de ZUS, les étudiants de M2 devront-ils travailler gratuitement ?

Le concours 2013-2, tel qu'il est organisé, entraînera l'arrivée en 2013-14 de 21 000 contractuels, dans le 2nd mais aussi le 1^{er} degré où la précarité était jusqu'à présent marginale.

N'en déplaise au ministre, il s'agit de faire classe un tiers temps, et non de "6 h de présence" !

Les conditions offertes sont tout sauf claires : durée du contrat ? salaire ? Indice selon diplôme ? indemnités ? Les "masters en alternance" PE, PLP, PLC créés sous Chatel ouvrent le risque d'une surexploitation éhontée des entrants dans le métier.

Même avec 43 000 places affichées, pour réussir un concours, mieux vaut pouvoir le préparer, et pour exercer un métier qui s'apprend, mieux vaut avoir du temps pour s'y former. Le gouvernement se refusant à investir pour sécuriser ce temps consacré à la formation et pour en renforcer horaire et qualité, ces deux impératifs n'avancent guère.

Or pendant que rien n'avance, la crise de recrutement s'aggrave, faute de revalorisation et d'amélioration des conditions de travail restaurant l'attractivité.

En maths, lettres modernes et classiques, anglais, musique.... la pénurie de PLC et PLP devient dramatique.

On recrute par petites annonces des contractuels sans formation, avec un diplôme qui peut être, ici ou là, inférieur à la licence.

La situation du 93 le montre : ouvrir les vannes du recrutement par concours sans prérecruter pour augmenter le vivier, aggrave la concurrence entre académies pour le ●●●



Contributions

Congrès FSU



partage du vivier existant - donc les inégalités entre territoires.

Le concours 2013-2 est fermé aux laissés pour compte de la masterisation Darcos, non inscrits en M1.

En juin 2013, les salariés en reconversion admissibles devront-ils cumuler en plus de leur emploi, la préparation du M2, du CLES et du C2i2e, et de l'admission en juin 2014 ? Devront-ils lâcher leur emploi et leur revenu à temps plein, pour devenir contractuels 6 h ?

Le risque est grand qu'on ne fasse pas le plein des 43000 recrutements - or, nous dit-on, ils visent à remplacer 100% des départs en retraite.

Attention : si tous ne sont pas remplacés, les effectifs d'élèves à scolariser augmentant à la rentrée (hausse de la scolarisation en maternelle, poussée démographique en collège), on va droit vers une rentrée 2013 pire que la rentrée Chatel de 2012 !

La FSU doit construire les mobilisations unifiantes nécessaires, de la maternelle à l'Université, avec les étudiants et usagers.

Marianne Auxenfans
UA SNES, Versailles



Rétablir une véritable formation des enseignants

Rétablir une véritable formation des enseignants est une volonté partagée par tous les acteurs de l'école et un engagement du président de la République.

Vincent Peillon en a, quant à lui, fait le "fer de lance" de la refondation de l'école.

Un tel engouement devrait donc aboutir à l'élaboration d'un projet ambitieux pour une formation de haut niveau.

Si la création des ESPE, prévue pour la rentrée 2013, est un signe encourageant pour faire reconnaître la nécessité d'une formation professionnelle, qui ne soit pas diluée dans des parcours universitaires diversifiés, elle n'est pas pour autant gage de réussite.

Elle peut conduire aux mêmes échecs que ceux de la masterisation ou, à moindre mal, aux mêmes écueils que ceux des IUFM.

Le projet de loi d'orientation définit quelques grands principes mais laisse beaucoup de questions en suspens.

La priorité des ESPE sera bien de former les enseignants et de les préparer aux concours, même si "*elles peuvent conduire des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation*".

Mais ce sont les établissements d'enseignement supérieur ayant créé une ESPE qui seront habilités à délivrer les diplômes de master dans les domaines des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation et donc à inscrire les étudiants. Le risque est grand de voir se rejouer les mêmes concurrences que par le passé, pour gérer les flux d'étudiants, d'autant que le principe de pré-recrutement, nécessaire pour reconstituer le vivier d'étudiants, n'est pas posé. Rien non plus ne garantit qu'une université fasse le choix de créer une ESPE avec l'obligation d'abonder les moyens budgétaires, ce qui soulève le problème du maillage du territoire pour assurer la formation des enseignants. Quant au contenu même de formation, le projet de loi reste évasif en ne parlant que d'actions comportant "*des enseignements communs et des enseignements spécifiques en fonction des métiers, des disciplines et des niveaux d'enseignement*".

De son côté, le MESR tente de trouver un statut qui donnerait corps à ces ESPE.

Mais l'édifice repose sur les questions essentielles concernant la nature de leurs missions et les contenus de formation qui permettent de construire la professionnalité enseignante.

Ces questions doivent être traitées pour assurer les fondations.

Or sur ces aspects les logiques s'opposent et les consensus peinent à être trouvés.

Dans les principes, là encore, le texte proposé par le MESR, le 14 novembre dernier aux organisations syndicales, souhaite que la formation soit intégrée et progressive.

Pourtant rien n'est dit sur les stages et leur articulation dans les masters.

Dans le contexte universitaire actuel, on risque de voir la formation aux disciplines académiques sous la responsabilité des UFR et la formation professionnelle assurée par les ESPE, ce qui est bien loin de l'objectif d'une formation simultanée et intégrée, d'autant qu'elle se concentre sur les deux années de master, passant à côté du continuum de la licence jusqu'aux premières années d'entrée dans le métier.

Quant à l'épineuse question de la place du concours, elle continue à opposer la logique de formation à celle du recrutement tant que rien n'est précisé sur la nature des épreuves, l'objectif étant que ces épreuves ne déterminent pas l'organisation des masters, mais qu'elles puissent sélectionner les étudiants les plus compétents à devenir enseignant.

Aucun schéma n'est aujourd'hui complètement satisfaisant et pourtant il faut bien inscrire le concours dans le cursus. Plusieurs paramètres sont à prendre en compte : ne pas vouloir sélectionner trop tardivement pour éviter que des étudiants aient été formés pour être recalés à la fin de leur parcours, pouvoir rémunérer les futurs enseignants assez tôt et

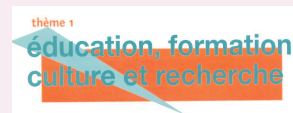
faire prendre en compte une année supplémentaire dans leur carrière, démocratiser l'accès au métier ou tout le moins, faire en sorte que le métier ne soit pas inaccessible aux jeunes issus de milieux populaires...

Autant de facteurs qui conduisent à aller vers un compromis pour un concours en M1.

Tout le travail consiste alors à ne pas en rabattre et équilibrer le mieux possible une véritable formation de niveau master avec un concours exigeant.

Tenir les exigences d'une formation disciplinaire de haut niveau, à et par la recherche, articulée à une formation professionnelle réflexive et qui s'inscrit dans un continuum, tel est bien l'objectif vers lequel la FSU avec ses syndicats agit pour faire le bon qualitatif nécessaire, à la transformation du système éducatif par ses principaux acteurs, que sont les enseignants.

Marianne Baby



FDE : du pain sur la planche !

La place du concours de recrutement a fait couler beaucoup d'encre depuis cinq ans.

Elle a divisé profondément les syndicats de la FSU, au point parfois de paralyser la Fédération.

Si les débats ont permis de faire progresser les positions vers plus de commun, la place du concours restait un point d'achoppement.

Les SNES, SNESUP et SNEP étaient favorables à diverses voies pour arriver au concours, la voie principale étant professionnalisante avec des pré-recrutements en L3 avec un concours en M2, mais n'excluant pas une voie post-master et une



Contributions

Congrès FSU



pour les reconversions.

Le SNUipp était favorable à un concours en M1 et le SNUEP, guidé par le maintien pour les PLP des dispositions spécifiques aux filières ne faisant pas l'objet de formation universitaire.

Ce débat semble derrière nous puisque le gouvernement aurait tranché pour un concours pour tous en M1 et un M2 à mi-temps devant élèves.

SNES, SNEP, SNESUP l'ont regretté dans un communiqué commun, parce que selon eux, couper le master en deux entérine la coupure disciplinaire/professionnel, revient à supprimer la recherche de la formation des enseignants et contient en germe le décrochage premier/second degré avec la possibilité de masters pour les PLC et le risque d'un simple grade de master pour les PE.

Ceci dit, il nous faut aller de l'avant, partir du réel et lutter ensemble pour ce qui nous rassemble, d'autant que la précipitation avec laquelle le gouvernement mène la réforme et les incertitudes sur son contenu sont inquiétantes.

La FSU a défendu, seule au départ, l'idée de pré-recrutements.

La question du manque d'attractivité du métier enseignant et l'impossibilité pour les étudiants de milieux populaires de poursuivre des études ont poussé Peillon à proposer des emplois d'avenir. Ceux-ci sont pilotés par les tâches à effectuer dans les établissements et non par la réussite des études, ce qui est contraire à l'objectif affiché.

18 000 sont prévus d'ici 3 ans. Avec les étudiants nous devons essayer de transformer ces emplois d'avenir en pré-recrutements.

Au sein de la FSU, il faut poursuivre les débats : qui pré-recrute-t-on ? comment ? à quel moment ? y a-t-il des priorités ? quelle contrepartie demander aux étudiants ?

Les problèmes de vivier n'étant pas les mêmes dans le premier et second degré, les solutions seront peut-être différentes.

Il y a d'autres sujets à prendre à bras le corps : obtenir un plan pluriannuel de recrutements basé sur des statistiques fiables pour que les étudiants s'engagent enfin en connaissance de cause, concrétiser différentes voies pour arriver au métier, impulser la pré-professionnalisation en Licence, ouvrir des préparations gratuites au concours pour les diplômés et/ou reconversion.

Avancer sur les épreuves de concours à l'étape du M1, des maquettes de master dignes de ce nom avec stages encadrés et mémoire de recherche, un cadrage national, une carte des formations, une formation de formateurs, la mise en place d'ESPE avec les moyens de fonctionner et des équipes pluri-catégorielles, etc.

Concrètement, cela suppose de mobiliser les collègues pour améliorer la situation dès la rentrée 2013 tout en continuant à nous battre pour une amélioration en profondeur du système : mettre en place des aides et pré-recrutements dès maintenant pour récupérer des viviers et en premier lieu les victimes de l'ère Sarkozy, tout faire pour que les fonctionnaires-stagiaires ne soient pas à temps plein, pour que les M2 de 2013 ne soient pas à tiers temps dans une classe, qu'ils soient rémunérés correctement, qu'ils puissent faire un mémoire dans de bonnes conditions.

Il faut former beaucoup de tuteurs d'ici le mois de juin pour accueillir les 43 000 débutants. Le contenu des épreuves de concours doit être débattu en dehors d'une logique comptable. La création des ESPE doit impliquer tous les acteurs concernés.

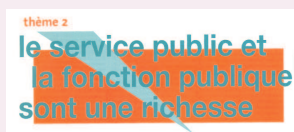
Un plan de recrutement exceptionnel d'enseignants - chercheurs spécialiste d'éducation doit être annoncé

pour permettre rapidement un bond en avant de la recherche, etc.

La FSU doit décider d'actions avec les formateurs, vers la presse, auprès des députés.

Claire Pontais

claire.pontais@snefpsu.net



Partenariats et Projets éducatifs locaux

Les PEL : une réalité depuis 2000.

Selon le MEN, environ 2530 projets éducatifs locaux (PEL) ont été soutenus en 2009 concernant 8570 communes. Les crédits qui y ont été consacrés s'élevaient à 14,9 M€, dont 56,5% versés aux collectivités et 43,5% aux associations.

Ces crédits se répartissaient entre des projets intéressant le milieu urbain dans 3 cas sur 5 et des actions intéressant le milieu rural pour 2 cas sur 5.

Plus de 2 millions d'enfants et de jeunes seraient concernés par ces actions.

La moitié des communes de plus de 20 000 habitants a signé un contrat éducatif local (CEL).

Au total, 18% des communes françaises sont concernées par un CEL et 38% de la population française vit dans une commune ayant signé un CEL.

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles la municipalité (ou le territoire) a signé un CEL : la plus fréquente est de développer une politique enfance-jeunesse.

Trois autres raisons sont avancées de manière plus ou moins importantes selon que la commune ou le territoire s'inscrit dans la géographie de la politique de la ville ou pas : pour quasiment la moitié des maires, le CEL est un moyen de s'affirmer comme un partenaire

dans le champ de l'éducation partagée. Presque autant citent le besoin de trouver des financements, et un quart environ ont signé un CEL parce que c'était un moyen de travailler sur la prévention de la violence. Le Projet éducatif local (PEL) repose sur l'idée que l'éducation est une mission partagée dans laquelle sont impliqués les principaux acteurs éducatifs du territoire : le secteur associatif, les institutions partenaires, les élus, les services de la collectivité locale et le secteur scolaire... (OZP 2010)

S'inscrire dans des politiques publiques fondées sur l'égalité et respectueuses de la place et du rôle de chaque partenaire

Les réformes en cours ne seront pas sans incidences sur le développement et le contenu des PEL. Associations d'éducation populaire et collectivités territoriales développent des partenariats de plus en plus structurés autour des PEL, des dispositifs relevant de la politique de la Ville.

Lors du débat sur la refondation de l'Ecole, il a été fortement question d'une inscription des PEL dans la future loi d'orientation.

Des associations ont diffusé un appel commun intitulé "Les Projets Educatifs Locaux, pour une éducation partagée" dans lequel elles demandent de reconnaître les collectivités territoriales, "au nom de leur légitimité démocratique pour organiser l'intérêt général au niveau local", comme "organisatrices et coordinatrices de la convergence locale des projets et actions éducatives des différents acteurs intervenant sur le territoire".

Elles agissent au nom du principe que ce sont les projets Educatifs Locaux qui sont souvent le cadre local d'expression du partenariat entre l'ensemble des acteurs éducatifs d'un territoire et que leur enjeu est de réduire les

● ● ●



Contributions

Congrès FSU



inégalités pour les enfants et les jeunes selon le territoire sur lequel ils résident. L'objectif est donc de donner une légitimation réglementaire et institutionnelle aux PEL.

Les dangers existent et nous savons les nommer : mise sous tutelle de l'éducation qui perdrait un peu plus son caractère national, risque de substitution des missions des personnels, creusement des inégalités territoriales.

Mais, la réussite scolaire, sociale et professionnelle nécessite un bagage culturel important que l'école ne peut apporter seule, ce qui implique de travailler en complémentarité, notamment pour les élèves dont les familles sont les plus éloignées de la culture scolaire.

D'autres temps éducatifs ont leur importance et il faut réfléchir à leur articulation avec l'école dans le respect des missions et des champs de compétences de chacun et les PEL peuvent être un outil au service de cet enrichissement nécessaire à la démocratisation.

Il faut donc nous engager pour déterminer les "incontournables" nécessaires à une mobilisation de moyens dans le cadre du CEL ou PEL en faveur de la réussite scolaire et de l'épanouissement personnel des enfants, des adolescents et des jeunes.

C'est à dire :

- assurer l'égalité de tous et donc réfléchir à des financements et des péréquations engageants ;
- respecter le rôle et les missions de chaque partenaire, de chaque acteur ;
- définir avec précision leurs champs et plages d'intervention ;
- donner à chacun la possibilité et le temps nécessaire (dans le cadre des obligations de service) pour s'impliquer dans ces projets.

En guise de conclusion

Nos écoles et nos établissements, nos collègues sont directement concernés, voire impliqués dans des PEL.

Des réflexions sont en cours et nous ne pouvons nous contenter d'observer.

Il y a des débats bien plus avancés que les nôtres. Il se passe des choses dans "notre monde" dont nous ne prenons pas encore véritablement la mesure.

La question de la territorialisation des politiques éducatives et des enjeux qui y sont liés est certainement un des défis les plus importants que nous aurons à relever pour défendre et promouvoir l'égalité de chacun et chacune dans le cadre d'une action publique se développant dans un cadre national.

Claire Bordachar, Laurent Bernardi, Régis Metzger



Fracture sociale, fracture territoriale : des réalités et des réflexions à interroger

Ces dernières années, plusieurs travaux de chercheurs ont porté sur les évolutions de la société française touchée par la crise, sur les mutations territoriales.

Au risque de passer à côté du renouvellement des problématiques, de n'envisager que des réponses globales aux problèmes de l'heure, la FSU doit travailler ces questions :

Le livre de Laurent Davezies "*la crise qui vient, la nouvelle fracture territoriale*" vise à comprendre le phénomène des inégalités territoriales et, surtout, il soulève des questions.

Comment retrouver la croissance ?

Pour lui, le modèle de développement qui a prévalu depuis 30 ans une croissance fondée sur la consommation -

elle même financée par le déficit public et l'endettement est remis en cause : un redressement productif fondé sur les zones d'emploi les plus performantes lui apparaît comme la seule voie. Son analyse croise la croissance, la question territoriale et la question sociale. La fracture territoriale est venue creuser la fracture sociale. A partir d'une typologie des territoires français, les quatre France, il estime que les territoires marchands dynamiques vont constituer la base territoriale de la croissance sur des secteurs productifs modernes et que la métropole constitue un atout de compétitivité : il faut arbitrer par la croissance et sauver les zones productives.

Il plaide à la fois pour la nécessité de soutenir la croissance de territoires à fort avantage comparatif et pour l'obligation de solidarité en faveur des grands perdants (les deux France en difficulté).

On voit la question essentielle de la redistribution : comment mener de pair politique de croissance et réelle redistribution ?

Dans les régions les plus affectées, subissant une grosse part des pertes d'emploi, la population a vu sa situation se dégrader.

Davezies voit une analogie entre la géographie des territoires sinistrés, qui connaissent une réelle paupérisation et aussi un sentiment d'abandon, et la montée des populismes et du vote FN.

Une analyse qui rejoint là celle de Christophe Guilluy dans *fractures françaises*, en décembre 2010.

Guilluy se fixait pour objectif de définir les contours d'une nouvelle géographie sociale où les espaces les plus concernés par la précarité et la pauvreté sont en dehors des métropoles. Pour lui, la France périphérique, qui subit fortement les effets des la mondialisation libérale, et

dans laquelle la jeunesse subit une double relégation spatiale et culturelle, constitue désormais l'épicentre de la question sociale. Il redoute qu'avec la fracture territoriale se creuse une fracture culturelle, qu'on retrouve dans les votes.

La mobilité tient une place essentielle dans ces réflexions, une mobilité vécue comme une violence par les populations les plus vulnérables et comme une liberté par les mieux dotés, selon la formule de Davezies pour qui il faudrait réduire les freins qui font obstacle à la mobilité résidentielle des actifs.

Si l'on ne veut pas en rester à des constats, ou s'en remettre aux seuls chercheurs, la FSU doit s'emparer de ces questions. A la fois sur les leviers pour la croissance, sur les métropoles - que nous avons eu tendance à aborder comme si leur développement se faisait forcément au détriment du reste du territoire, et sur cette géographie de la question sociale : il y a, en effet, un risque fort de creusement des inégalités entre territoires et aussi le risque d'une mise de côté de régions entières, de leur population, surtout des couches populaires. Ce lien entre les dimensions sociales, économiques et culturelles de la crise, se retrouve dans le dossier du journal *Le Monde* de décembre 2011 consacré à une "France d'à côté" faite d'employés, ouvriers, cadres, qui subit la crise et le déclassement.

Ces questions sont au croisement de notre réflexion économique et sociale dans le cadre du congrès, et plus quotidiennement des réalités régionales (formation-insertion, mobilisations locales pour l'emploi, travail dans les CESER...).

Jean-Louis Maillard





Contributions

Congrès FSU



CHSCT et syndicalisme

30 ans après le privé, les CHS de la fonction publique ont été transformés en CHS-CT.

Pour les personnels et pour notre fédération, cette évolution a des conséquences multiples et considérables.

C'est une institution représentative des personnels au domaine de compétence à la fois spécifique et potentiellement immense.

Le CHSCT réunit tous les acteurs de la santé et de la sécurité au travail, et implique pour les syndicalistes formations et connaissances juridiques précises.

Il y a un aspect technique indéniable. Mais ne nous y trompons pas, il ne se résume pas au contrôle de la légalité des décisions de l'administration ; et ce n'est pas un organe d'accompagnement de la politique des ressources humaines.

En outre, les militants qui y siègent ne doivent pas être coupés du terrain ou réduits à être de simples spectateurs du déploiement des dispositifs de prévention ou d'aide aux individus dits en difficulté.

Car c'est avant tout la parole des personnels et nos analyses sur les questions essentielles des métiers, des conditions matérielles d'exercice, de l'organisation et de l'évaluation du travail que nous devons y porter, dans un contexte de généralisation de la souffrance au travail et des risques psychosociaux.

Ce sont bien les effets sur la santé de la RGPP, de la RéATE, des réformes ou projets d'évolution de nos missions, et du nouveau management que nous pouvons combattre dans cette instance, chose impossible dans les anciens CHS.

Mais ces luttes imposent que nous renforçons le lien avec le terrain et le travail fédéral.

En effet, les avis ou les alertes que nous devons porter dans cette instance, fondés sur nos analyses et mandats, doivent impérativement s'appuyer sur la réalité du travail - forcément hétérogène - et sur les difficultés et revendications de nos collègues. Cette parole n'est pas spontanée, elle est à construire, et ne peut émaner que de collectifs de travail malheureusement aujourd'hui très fréquemment désagrégés. C'est le rôle de nos syndicats de lutter contre cette situation, contre l'isolement et la mise en concurrence des travailleurs. Il faut reconstruire ces collectifs autour des métiers et missions, en développant, avec nos moyens syndicaux, des espaces de débats sur la qualité du travail et sur le sens et l'importance de nos missions. Nos possibilités d'intervention en CHSCT seraient alors un levier pour cette reconquête. C'est en croisant nos valeurs et ce syndicalisme enraciné dans le réel que nous pourrions user efficacement des prérogatives de cette instance.

Ce lien entre le CHSCT et le terrain suppose par ailleurs un renforcement des relations entre toutes nos structures et instances syndicales.

Car face à l'administration, toutes les possibilités de travail en réseau et d'échanges doivent être utilisées, pour créer et faire circuler l'information et agir véritablement sur les conditions de travail.

Ainsi, il faudra organiser ou renforcer les relations entre les militants de la FSU investis indépendamment dans les différentes instances (CT, CAP, CHSCT, Commissions de réforme...) ; resserrer les liens entre les sections fédérales départementales, les CFR et les sections des syndicats, et entre les différents niveaux géographiques (département, académie et Etat pour l'EN). L'implantation de notre fédération sur la fonction publique doit en outre nous

permettre d'échanger et d'apprendre sur nos pratiques en CHSCT entre secteurs et entre ministères.

Cette bataille de l'information sera cruciale.

Nous ne pourrions engager le CHSCT sur le champ des conditions de travail qu'à la condition d'avoir consolidé nos outils d'analyse et de recueil et diffusion d'informations incluant nos expériences syndicales. Sans perdre le sens politique et global de notre action, nous pouvons redonner des marges de manoeuvre aux personnels et aux militants pour qu'ils reprennent en main leur métier, leur mission, et qu'ils participent et s'engagent à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Hervé Moreau



Négociations et accords

Du point de vue d'Unité et Action, la FSU "doit demeurer cette organisation, indépendante des pouvoirs politiques, capable d'apprécier les progrès et les avancées mises en œuvre par le gouvernement et / ou obtenus par les mobilisations".

C'est à mon sens ce principe partagé qui peut nous permettre d'élaborer quelques repères à partir desquels décider de la signature, ou non d'un accord. Cette réflexion apparaît non seulement utile pour l'avenir mais indispensable à mener à l'occasion du congrès fédéral. La rénovation du dialogue social débouche de fait sur la conduite de différents chantiers de négociation.

Conclure par un accord est bien sûr un succès que tout gouvernement cherchera à obtenir. Ce peut d'ailleurs être

l'occasion à saisir par le syndicat de porter certains dossiers.

Dès les prochaines semaines, nous aurons en main des textes de protocole. Le pré rapport du thème 4 nous invite à ce propos à nous interroger sur le rapport de la fédération aux personnels. Disons le d'emblée, la consultation des adhérents avant la signature d'un protocole ne pourra pas être systématique. C'est bien dans les instances fédérales qu'il conviendra de se déterminer.

Nous pourrions retenir que la signature d'accord devrait se fonder sur la vérification de deux conditions cumulatives : l'analyse que la négociation est allée à son terme, c'est à dire que le rapport de force établi par l'action et la convergence des points de vue des organisations syndicales ne fera plus bouger significativement la "partie adverse" dans l'immédiat, et l'existence d'avancées significatives, même partielles par rapport à nos revendications, dont il faudra s'assurer qu'elles ne sont pas payées de reculs, la logique du "donnant / donnant" ayant sans doute de l'avenir dans le contexte des négociations.

Il convient en outre d'explicitier que de notre point de vue, la fin d'une négociation ne clôt pas le sujet, et que la FSU ne renoncerait pas à ses objectifs revendicatifs en actant des avancées ponctuelles. L'expérience montre en effet qu'à l'occasion de la transposition d'un accord dans la loi et la réglementation, certaines questions non résolues dans la négociation peuvent encore évoluer dans un sens favorable. Dans notre relation aux personnels, la question de montrer que le syndicalisme est en mesure de faire bouger les choses se pose de manière aiguë ; nous défendrons l'utilité du syndicalisme en étant capable d'acter les avancées obtenues par l'action et l'intervention syndicale ...



Contributions

Congrès FSU



sous toutes ses formes !

A contrario, s'exclure d'un groupe majoritaire et laisser à d'autres organisations le bénéfice de son action ne peut que fragiliser la FSU.

Anne Féray
SNES



Syndicalisme et retraités

Quand 93 % de la population active sont des salariés, on peut raisonnablement penser que ce pourcentage se retrouve, comme anciens salariés, chez les retraités ou leurs ayant-droit.

Quand, examinant les conditions de financement des retraites, on est en mesure de constater que l'essentiel de la ressource repose sur un prélèvement sur la rémunération du travail ou sur un apport fiscal d'un système d'imposition très imparfait et insuffisamment redistributif, on est fondé à conclure que les intérêts fondamentaux des salariés actifs et retraités sont non seulement communs mais à bien des égards, en matière de revenus au moins, identiques.

C'est de la rémunération du travail qu'il s'agit.

L'incontournable outil syndical

Il est donc logique que les syndicats aient, quoique tardivement, décidé de faire une place aux retraités dans leur organisation même.

Les retraités ont des activités diversifiées dans le tissu associatif, jouent un rôle non négligeable dans le soutien de leur famille, contribuent à l'activité économique mais c'est vers l'action syndicale qu'ils se tournent pour porter des revendications touchant à leur niveau de vie, à leur accès aux

prestations sociales et aux services publics ; d'abord parce que l'effet démultiplicateur de la solidarité entre actifs et retraités, toutes générations confondues est plus efficace que le lobbying d'une association ; les associations n'ont pas, en général, la culture du rapport de forces. La FSU en créant les SFR a ouvert un chemin pour développer l'activité revendicative des retraités, activité particulièrement nécessaire en période de crise et de rigueur mal partagée.

Un combat idéologique permanent

Les media, des *think tanks*, certains corps de l'Etat, de manière plus inattendue car leurs préconisations paraissent aller très au-delà de leurs missions institutionnelles, mènent une campagne contre plus du quart de la population française et prétendent ainsi isoler les retraités en groupe social privilégié.

L'invention d'une taxe spécifique pour le financement de la perte d'autonomie à la charge exclusive des retraités imposables, à système fiscal inchangé, en est une illustration regrettable en même temps qu'un coin enfoncé dans les principes solidaires de la protection sociale.

La seule réponse possible est dans la mobilisation de l'ensemble des salariés, tous concernés par ce type de démarche, actifs et retraités.

Quand on parle de coût et non de prix du travail, de compétitivité et non de recherche-développement et d'élévation des qualifications, on est dans la logique de l'emploi et du salaire comme variables d'ajustement pour la mise en valeur à court terme du capital.

L'occasion du congrès

Notre organisation syndicale, hautement représentative des particularités exemplaires attachées à la Fonction publique,

à la nature et aux missions de l'Etat, a objectivement intérêt à mettre en oeuvre les capacités militantes de l'ensemble de ses adhérents, et en particulier les retraités qui, apportant leur concours à la réussite des mobilisations, leur expérience aux analyses de la situation, leur disponibilité doivent avoir toute leur place dans les instances de décision de la fédération.

Si cela amène la FSU à réfléchir à l'évolution de ses statuts, par exemple en se structurant en branches dans la perspective de son développement, ou à accélérer des processus de rapprochement dans les nécessaires évolutions du monde syndical français, les salariés auront tout à y gagner. Tous.

Jean Paul Bauquier



Comment redonner à UA une réalité dans la FSU ?

L'orientation UA n'irrigue pas suffisamment dans la fédération tout au long du mandat entre deux congrès.

Dans le thème 4 "avenir du syndicalisme" Ilc - La FSU : les SD et les CFR - Il est indiqué qu'un bilan de l'activité des CFR sera mené.

Nous pensons qu'il faut renforcer la dynamique initiée à Marseille. L'introduction du chapitre montre combien l'activité des CFR et des SD est essentielle. "Ces structures sont un lieu de réflexion fédérale et sont légitimes pour réaliser des synthèses locales, développer le travail fédéral entre syndicats nationaux". Dans le chapitre Il-c-1 "Bilan des mandats de Lille", on évoque l'implication de la FSU. Elle ne peut se réduire à ce seul mandat : "Le congrès de Lille a décidé la tenue de

conférences nationales annuelles" (dont l'ordre du jour est élaboré au niveau central et proposé quelques jours avant la conférence).

Elle ne peut se réduire à "permettre des échanges avec l'équipe nationale".

Il est indispensable que les responsables des SN entendent ce qui se vit, se dit, s'élabore au plan régional et départemental. Nous sommes partisans d'être volontaristes sur cette question. Il n'est pas question pour nous de modifier le triptyque : SN / SD / Tendances qui convient bien à la structuration de la FSU.

Il ne s'agit pas de donner plus de pouvoir délibératif à cet échelon. Il s'agit de donner un véritable poids politique à l'étage régional et de mieux reconnaître celui des SD, pour être au plus près des débats locaux, pour influencer sur les décideurs politiques (sénateurs, députés, élus des agglomérations et des communautés de communes), pour donner du poids à la parole de la FSU dans nos relations intersyndicales, pour faire vivre le syndicalisme dans toutes les administrations et pour donner du sens aux débats dans UA.

L'acte III de la décentralisation, s'il est voté tel que les projets le dessinent, imposera à chaque SN structuré en sections départementales de prévoir une forme d'organisation régionale. Le SNUipp en Languedoc Roussillon, par exemple, a mis en place une coordination régionale et s'investit dans la représentation au CTA alors que jusqu'à présent les dossiers qui y étaient traités ne le concernaient qu'à la marge.

Les nouveaux modes de gouvernance s'imposent à eux. Pouvons-nous imaginer que ce soit au niveau des CFR, plus petit dénominateur commun entre les SN et où chaque SD est représentée, que soient portés les débats politiques entre les représentants de chaque SN ? Une telle organisation imposerait à UA d'impulser une dynamique



Contributions

Congrès FSU



militante, par la tenue de stages ou de congrès d'étude aux thèmes élargis et aux publics d'horizons professionnels différents, essayant ainsi dans des syndicats de moindre représentation départementale. Cette dynamique ne pourrait que profiter aux SD qui sont au cœur de l'action et qui parfois ne parviennent à fonctionner qu'en utilisant les moyens des gros bataillons de l'EN.

Les échéances des prochaines élections professionnelles seront placées sous le signe de la nouvelle donne concernant la représentativité.

Des syndicats à faible effectif devront trouver des accords pour continuer à être présent dans les instances.

Redonner une dynamique régionale FSU ne peut que faciliter le travail de ces syndicats.

**Le secrétariat du CFR
Languedoc-Roussillon**



Sur le syndicalisme : quelques remarques...

Un constat, par trop facile à formuler, tant et si bien que cela pourrait en être désespérant pour qui a chevillé au corps la volonté de chercher à reconstruire un rapport de force favorable aux salariés : le mouvement syndical français n'est pas en bon état !

Celui-ci souffre d'une part de ses divisions, et d'autre part de l'absence de perspective politique alternative à promouvoir contre la dégradation délibérée du modèle social hérité de la Libération par tous les gouvernants inspirés par les chantages du libéralisme depuis deux ou trois décennies.

Et surtout, les salariés ont subi de nombreuses défaites qui se

combinent et s'accumulent depuis une trentaine d'années. S'il fallait ne retenir qu'un seul indicateur, constatons seulement que la part des salaires dans le PIB n'a cessé de décroître depuis le milieu des années 1980 au profit du capital.

Et puis ? Ces remarques relèvent bien sûr d'un constat certain.

Elles expriment les grands traits de la situation, mais ne suffisent pas à elles seules à guider pour l'action, encore moins à justifier l'inaction.

Comme sont insuffisantes (et probablement fausses) les réponses, construites et présentées sous l'angle d'un argument présenté comme d'autorité par la formule consacrée : "les collègues pensent que..."

Sauf à faire l'économie de l'élaboration qui ne saurait se réduire à la seule fonction d'un porte-voix.

Des défis inédits...

La crise, dont la zone Euro est aujourd'hui l'épicentre, modifie la situation de manière rapide et la violence des politiques d'austérité engendre des reculs sociaux brutaux.

Elle pèse lourd sur les capacités de mobilisation, notamment en rendant plus difficile à appréhender le recours à la grève (en raison du poids de la perte cumulée de pouvoir d'achat depuis des années, mais pas seulement...), obligeant à des formes d'action et de mobilisation renouvelées.

Celui implique à redéfinir parfois la formulation même de revendications pour mener le débat sur le plan idéologique.

A cet égard, le mouvement des retraites de l'automne 2010 est riche de leçons.

Au plus spectaculaire des effets de la crise, début 2009, le mouvement syndical a été en capacité de produire une plateforme unitaire en positif. L'évènement est suffisamment rare pour être souligné.

Ce réflexe de défense des intérêts immédiats des salariés est un élément positif qui, même s'il n'a pas trouvé le souffle nécessaire pour engager une résistance sur la durée face à un pouvoir décidé à faire payer la note au peuple, a malgré tout été salutaire du point de vue de la capacité à agir par la suite.

Il a été un marqueur suffisant pour décrédibiliser les arguties idéologiques des gardes-chiourmes du capitalisme libéral financiarisé.

Le mouvement des retraites, outre les caractéristiques particulières des mobilisations qu'il a mises en œuvre, et qui ont permis de conserver l'unité syndicale, s'est construit avec l'idée qu'il se jouait sur le terrain politique.

Nombreux étaient les manifestants qui exprimaient que la note se paierait en 2012. Néanmoins, la puissance des manifestations sur les temps forts, comme les opérations de blocage qui parsemaient le pays, ont montré la vigueur de la contre-réforme portée par le gouvernement d'alors.

Certes, cela n'était pas suffisant pour gagner...

Mais cela a empêché le pouvoir du moment de briser les reins du mouvement social, ce qu'il aurait fait sans hésiter, ce qu'il cherchait même dans les premières semaines.

Pour s'en convaincre, il suffit de bien regarder la facilité avec laquelle il a adopté une vulgate aux relents vichystes dès lors qu'il s'est trouvé en situation d'être défait au printemps dernier.

Ces quelques remarques suffisent, à mon sens, à justifier de la recherche quasi systématique de l'unité à chaque fois que possible, et à travailler aux rapprochements possibles. Les deux orientations qui traversent le syndicalisme français (transformation sociale d'une part et "réformiste" d'autre part, pour faire court) ne sont pas

résolubles à court terme, même si leurs frontières sont parfois floues...

Elles ne sauraient l'être en dehors d'un mouvement d'émancipation de l'ensemble de la société.

Mais rien d'ici là ne justifie de se satisfaire de la fragmentation actuelle.

D'autant que la violence du libéralisme produit des effets de division dans la société qu'il nous faut combattre sans relâche.

Bruno Leveder

